

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 6 juin 2016

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	: 14
En exercice	: 12
Nombre de présents	: 9
Qui ont pris part à la délibération	: 12

Date de convocation :
30 mai 2016

L'an deux mille seize
et le six juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
14 juin 2016

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN –Lionel PERRET– Maryline JAMIN – David
VALETTE – Sandrine RAMES – Edgard PAYRASTRE – Vincent ROUILLET- Lionel
AZEMAR- Florence SIORAT

Excusés : Nathalie FRIQUART– Jean- François PATTE – Christelle MARTINEZ
MINATI – Christèle JACKIEWICZ - GRABIE Charlène

Procurations : NATHALIE FRIQUART a donné procuration à Florence SIORAT.
Christèle JACKIEWICZ a donné procuration à Vincent ROUILLET.
Christelle MARTINEZ MINATI a donné procuration à Laurence KLEIN.

Monsieur Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du conseil du 9 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

I – SUJETS SOUMIS A DELIBERATION :

N° 2016- 18 - OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet, de 30 heures hebdomadaire, au sein de la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

La création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet, 30 heures hebdomadaires.
Il charge Madame le Maire du recrutement de cet agent.

N° 2016- 19 - OBJET : Programmation pluriannuelle des opérations de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la loi sur le handicap du 11 février 2005 impose aux communes de se doter d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), ainsi que de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 redéfinissant les modalités de mise en œuvre du volet accessibilité de la loi du 11 février 2005.

Prenant acte de l'impossibilité de respecter ces échéances, l'ordonnance simplifie et explicite les normes d'accessibilité. Elle prévoit en outre la mise en place d'un dispositif d'échéanciers : les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Ces agendas sont des documents de programmation financière des travaux d'accessibilité. Ils constituent un engagement des acteurs publics et privés, qui ne sont pas en conformité avec la loi, à réaliser les travaux requis dans un calendrier précis.

Madame le Maire propose l'agenda de programmation de mise en accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées suivant :

2016 : Mairie + Tennis

2017 : Groupe Scolaire

2018 : Cimetière + Eglise

Le cout des travaux a été estimé par le Cabinet d'étude SOCOTEC :

Mairie + Tennis : 4 650 €

Groupe Scolaire : 7 350 €

Cimetière + Eglise : 4 850 €

TOTAL : 16 850 €

Madame le Maire rappelle au Conseil que ces chiffres ne sont que des estimations susceptibles de varier.

Afin de financer ces travaux, des aides seront demandées auprès du département, dans le cadre des contrats de territoire, de la région, ainsi que de l'Etat dans le cadre du fond de soutien à l'investissement local (Fsil). Ces aides seront demandées dans la limite du respect du montant de financement maximum de 80 % d'aides publiques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le calendrier de programmation proposé par Madame le Maire.
- De valider l'enveloppe estimative proposée par le cabinet SOCOTEC.

N° 2016- 20 - OBJET : Rétrocession à la commune des équipements communs du Lotissement « Le Coteau des Pyrénées »

Le délai de dix ans d'entretien des espaces communs du lotissement par l'association syndicale étant révolu, la rétrocession de ces espaces à la commune est envisagée afin de les intégrer dans le domaine public de la commune.

Madame le Maire informe les conseillers que l'association syndicale libre du Lotissement « Le coteau des Pyrénées » s'est prononcée en faveur de la rétrocession des équipements communs du Lotissement (voies, réseaux et espaces verts) à la commune lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 avril 2016.

En application de l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune. Le Conseil doit donc se prononcer sur les conditions de passation de l'acte d'acquisition des équipements communs.

Les parcelles, objets de l'acte d'acquisition, sont les suivantes:

- ZD 209 : Poste de transformation électrique
- ZD 211, 212 et 213 : Chemin de Combebernard
- ZD 214 : chemin piétonnier
- ZD 216 : chemin d'accès

L'acquisition par la commune des parcelles ci-dessus mentionnées sera conclue moyennant le prix d'un euro (1.00 euro), que la commune s'oblige à payer aussitôt après l'accomplissement de la formalité de publication de l'acte. Les crédits sont disponibles au budget, au compte 2112 relatif aux terrains à usage de voirie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver l'acquisition aux conditions ci-dessus mentionnées

N° 2016- 21 - OBJET : Passation d'actes authentiques en la forme administrative – désignation d'un/une adjoint(e)

Madame le Maire informe les conseillers que l'association syndicale libre du Lotissement « Le coteau des Pyrénées » s'est prononcée en faveur de la rétrocession des équipements communs du Lotissement (voies, réseaux et espaces verts) à la commune lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 avril 2016. Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à cette opération dans sa délibération 2016-20 du 6 juin 2016.

Afin de finaliser le transfert de propriété, la Commune et l'association syndicale devront conclure un acte de cession.

Madame le Maire en qualité d'officier public, a le pouvoir de recevoir et d'authentifier les actes concernant les droits réels immobiliers conclus par la commune, conformément à l'article L 1311-13 du Code général des collectivités territoriales.

Afin de garantir la neutralité de l'autorité authentifiant l'acte, Madame le Maire ne peut représenter la commune lors de la signature de l'acte. Le Conseil Municipal désigne donc un adjoint qui signera l'acte en même temps que le cocontractant et en présence de Madame le Maire. Il convient également de désigner un représentant suppléant susceptible d'intervenir en cas d'absence ou d'empêchement du premier représentant désigné.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

De passer l'acte de cession en la forme administrative et désigne pour cela comme représentant M. Lionel PERRET.

I – SUJETS SOUMIS A DISCUSSION :

Commission Urbanisme

La rétrocession à la commune des espaces communs du lotissement « Le Coteau des Pyrénées » est engagée, elle devrait être finalisée aux environs de fin juin. La commune demande à ce que, comme convenu auparavant, l'Assemblée syndicale libre se charge de l'entretien de ces espaces jusqu'au 30 septembre 2016.

La première réunion concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se tiendra le 13 juin 2016. En cohérence avec cette opération, le zonage d'assainissement fera également l'objet d'une révision et sera annexé au PLU.

La commune rappelle que les évolutions législatives récentes vont dans le sens d'une limitation de l'urbanisation afin de préserver les terres agricoles et naturelles. Dans le cadre de la révision du PLU, la commune souhaite suivre cette orientation nationale. L'ouverture à l'urbanisation de nouvelles parcelles sera donc limitée.

Une extension du réseau d'eau est nécessaire pour les terrains aux alentours de l'Eglise. Le Conseil Municipal a voté la réalisation de ces travaux. Le Syndicat intercommunal des Eaux de la Montagne Noire a programmé la réalisation des travaux.

Concernant le projet de lotissement en contrebas du Lotissement « Les Forguettes » et du Lotissement « Les Balcons du Touron », la commune n'instaurera pas de Projet Urbain Partenarial. En effet, ce mécanisme ne présente pas d'avantage financier puisqu'il conduirait à abandonner la taxe d'aménagement, sans en compenser la perte.

La Commission Communale des Impôts directs se réunira le 23 juin 2016 à 18h30.

Le projet de création d'une crèche sur la commune n'est plus d'actualité. L'idée a été proposée de créer une maison de retraite. Concernant ce projet, Madame Le Maire et Madame Martinez-Minati ont rencontré M. Georges Méric, président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le département ne subventionnerait pas le projet d'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) car de nombreux établissements de ce type sont installés autour de Saint-Pierre de Lages. M. Méric pense qu'une résidence-services seniors serait plus adaptée à la situation de la commune. Ces résidences s'adressent aux personnes âgées autonomes qui n'ont pas besoin de service médicalisé particulier. On y trouve de nombreux services, certains gratuits, d'autres payants : accueil, animation, ménage, restauration, bien-être, aide aux démarches administratives... Ce projet serait financé par des investissements exclusivement privés. M. Lionel PERRET soulève quelques interrogations sur la réussite du projet par rapport à la situation géographique de la commune, peut-être trop éloignée de Toulouse. Madame Le Maire rappelle

qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une idée et que cela permettrait de créer des emplois sur la commune. Ce projet sera développé en cohérence avec la révision du PLU.

Le 9 juin 2016, l'association de sauvegarde des zones humides se rendra dans le Lotissement « La Salamandre » afin d'informer les riverains des obligations qui pèsent sur eux concernant la protection des zones humides.

Commission entretien des bâtiments et des espaces verts

La sécurisation du parking de l'école

M. Georges Méric, Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, a affirmé son soutien au projet de sécurisation du parking de l'école. L'objectif du projet étant de sécuriser l'accès des enfants à l'école, il revêt, selon lui, une priorité particulière. Ce projet nécessite l'intervention d'un maître d'œuvre assurant la supervision des travaux. La commune a donc contacté deux entreprises : 2AU et SARL Ping. La seconde a su convaincre Madame Le Maire et Madame Martinez-Minati, néanmoins, le coût de sa prestation est élevé : 10 000 euros. Il a donc été décidé de faire appel à une troisième entreprise afin de faire un choix. Les relevés topographiques de la zone de travaux ont été réalisés. Ils sont entièrement financés par le Conseil départemental. La commune obtiendrait pour ce projet une subvention de 40%, à condition de finaliser le dossier technique avant le 14 juillet.

Entretien du réseau pluvial

Conformément à l'article L 2333-97 du Code Général des collectivités territoriales, la gestion des eaux pluviales urbaines relève de la compétence des communes. Suite à l'orage de grêle, une partie du réseau de transport des eaux pluviales urbaines est obstrué. La commune veut donc le remettre en état de fonctionnement optimal. M Lionel AZEMAR en charge de ce dossier, a pris rendez-vous avec une entreprise afin d'établir un devis.

Un administré résidant chemin de Vallesvilles souhaite que la commune buse le fossé devant sa propriété. Madame Le Maire rappelle que le fossé se trouvant le long d'une route départementale, relève de la compétence du département et non de la commune. La commune va formuler une demande au département afin de savoir s'il est possible de buser le fossé sur sa longueur, sachant que cela risque de créer des nuisances pour les personnes résidant en contrebas.

Conformément à l'article 640 du Code civil, les riverains ne doivent pas empêcher le libre écoulement des eaux sur leur propriété. Les propriétaires doivent donc assurer l'entretien des buses, avaloirs et autres ouvrages assurant l'écoulement des eaux pluviales afin de ne pas aggraver les risques d'inondations.

Terrassement pour la mise en place du Colombarium et cimetière

La commune cherche une solution aux problèmes d'inondation du cimetière. Elle a pour cela fait appel à M. CHAMAYOU, afin de réaliser des travaux de terrassement. Néanmoins, ces travaux prennent du retard en raison de problèmes techniques rencontrés par M. CHAMAYOU sur d'autres chantiers.

Certains caveaux aux limites du cimetière se détériorent. De plus, les façades de l'Eglise se fissurent de nouveau. Des projets de rénovation du domaine public sont donc à envisager.

Un devis pour le Colombarium a été accepté par la commune. M. Benoit BOUTONNIER a rencontré le représentant de l'entreprise afin que les travaux de fondation débutent au plus vite.

Commission aux affaires scolaires

Prévisions pour l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole et l'Accueil de Loisirs sans Hébergement

M. Lionel PERRET a présenté le bilan financier des activités périscolaire.

En 2015, l'ALAE a reçu une subvention de 44 000 euros de la CAF, ce qui lui a permis de dégager un excédent de 13 336 euros pour financer l'ALAE et l'ALSH. L'année 2015 a donc été un succès : de nouvelles activités périscolaires ont été mises en place et le bilan financier est positif.

En 2016, la dotation de solidarité rurale a été maintenue contrairement à ce qui était prévu. Elle s'élève à 90 euros par enfant. Néanmoins, la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales est passée de 44 000 euros à 14 000 euros. Cette diminution a mis en péril l'équilibre financier des activités périscolaires.

En 2017, la CAF ne versera plus de subvention. La commune pourrait donc revoir la gestion financière et l'organisation des activités périscolaires afin d'assurer l'équilibre financier de l'ALAE (l'ALSH continuant à être subventionné). Une réunion publique sera organisée afin d'orienter les choix politiques de la municipalité.

Le contrat de délégation de service public (DSP) avec Léo Lagrange se termine fin 2016. La commune devra donc réaliser un nouvel appel d'offres. Elle opterait pour un appel d'offres global rassemblant l'ALAE et l'ALSH afin d'assurer une gestion cohérente des activités périscolaires.

La Journée Madagascar

La Journée Madagascar a été une réussite, les participants ont été très satisfaits. La municipalité remercie les participants qui ont contribué à la réussite de cette exposition.

Une réunion de bilan du Projet éducatif de Territoire (PEDT) s'est tenue en présence des différents acteurs concernés : la CAF, l'Inspecteur de l'Education Nationale, l'Ecole, l'ALSH, la Mairie, l'association Madagascar... Le bilan du PEDT est positif selon tous ces acteurs. Les

représentantes de la CAF et de l'Inspecteur de l'Education Nationale ont été séduites par les nombreuses actions mis en œuvre par les différents acteurs de la commune et leur collaboration afin d'assurer la réussite des projets.

Le stand de l'association pour Madagascar pendant le vide grenier a permis de récolter 215 euros. Ces dons vont permettre de scolariser un nouvel élève dans l'école partenaire de Tananarive. Depuis le début de la collaboration, les dons s'élèvent à 400 euros. L'association est heureuse de cette collaboration avec la commune. Les enfants de Madagascar apprécient tout particulièrement les échanges de courriers. Le projet va se poursuivre afin de mieux découvrir Madagascar en organisant, entre autres, une soirée malgache avec des groupes et une vidéo conférence avec l'école de Madagascar. L'association agit dans une zone très pauvre. Elle essaye de sensibiliser les habitants à la protection de l'environnement avec des projets de gestion des déchets, de jardins urbains... A l'avenir, la collaboration avec cette association pourrait s'axer sur la protection de l'environnement, thème qui intéresse aussi particulièrement la commune.

Le projet de chantier du Centre Jeunes est la création d'un sentier botanique (de Montplaisir à l'Eglise) balisé avec des pancartes et des flashcodes pour mieux connaître les plantes. Des sorties à WALIBI, au Karting et au centre équestre sont prévues, ainsi qu'une sortie de 3 jours au Lac de Saint Ferréol avec des activités nautiques et une nuit au camping.

Sujets divers

Les contrats de territoire

La commune va demander à l'Agence Technique Départementale une analyse financière prospective afin de prévoir la situation financière de la commune sur le long terme.

Les investissements inscrits dans le contrat de territoire sont les suivants :

PROJET	DESCRIPTIF	ETAT D'AVANCEMENT	DEBUT DES TRAVAUX	COÛT □ estimé ou à déterminer
Marché de mise aux normes d'accessibilité handicapé	Mise aux normes d'accessibilité handicapée de tous les bâtiments publics communaux ainsi que de la voirie communale	Audit en cours	2016	4 k€/an
Parking de l'école	Sécurisation du parking de l'école et mise en conformité ERP	□ Devis en cours	2017	50 k€
Toiture école	Photovoltaïque		2017	150 k€
Rénovation Salle des fêtes	Rénovation et mises aux normes	En cours de réflexion	2018	400 k€

	d'accessibilité de la salle des fêtes			
City stade	<i>Construction d'un city stade avec terrain de foot, basket, rampe de skate/half-pipe etc</i>	En cours de réflexion	2019	70 k€
Rénovation de l'étage de l'hôtel de ville	Rénovation de l'étage de la mairie. Aménagement d'un appartement dédié à la location.	En cours de réflexion	2019	40 k€
Aménagement pourtour de l'église	Aire de jeux enfants et adolescents □ Espace de promenade	En cours de réflexion	2019	60 k€

Agenda

10 juin à 18h : projection du film, apéritif dinatoire financé par la Mairie avec les produits du marché

13 juin 9h : Réunion pour la révision du PLU de la Commission urbanisme

21 juin 19h : Fête de la musique avec la Soledra et divers groupes de musique. Restauration sur place avec pizzas et food truck libanais. Scène ouverte jusqu'à 20h.

23 juin 18h30 : Commission communale des impôts directs

25 juin : Fête de l'école et Fête de la Saint-Jean

24 septembre : « Marche ou court »

**La séance est levée le lundi 6 juin 2016 à 23h30
Le prochain conseil aura lieu le lundi 4 juillet à 20h30**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2016- 18 - OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe

N° 2016- 19 - OBJET : Programmation pluriannuelle des opérations de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public

N° 2016- 20 - OBJET : Rétrocession à la commune des équipements communs du Lotissement « Le Coteau des Pyrénées »

N° 2016- 21 - OBJET : Passation d'actes authentiques en la forme administrative – désignation d'un/une adjoint(e)

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	1 ^{er} Adjoint	ABSENT
MARTINEZ MINATI Christelle	2 ^{ème} Adjoint	ABSENTE – Procuracy donnée à Laurence KLEIN
PERRET Lionel	3 ^{ème} Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	ABSENTE – Procuracy donnée à Vincent ROUILLET
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlene	Conseillère Municipale	ABSENTE
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	ABSENTE – Procuracy donnée à Florence SIORAT

